

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1964)
Heft: 15

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domaine public

15

Bi-mensuel romand
N° 15 25 juin 1964

Rédacteur responsable : André Gavillet
Abonnement : 20 numéros 12 francs
Le numéro : 70 centimes
Administration, rédaction :
Lausanne, Case Chauderon 142
Chèque postal 10 - 155 27
Imprimerie Raymond Fawer S. A., Lausanne

Les articles de ce numéro
ont été discutés ou rédigés par :

Gaston Cherpillod
Jean-Jacques Dreifuss
Ruth Dreifuss
André Gavillet
Jean-Jacques Leu
Marx Lévy
Pierre Liniger
Serge Maret
Jacques Morier-Genoud
Christian Ogay
C.-F. Pochon
Pierre Pradervand

Le N° 16 sortira de presse le 15 juillet 1964

Dumping contre les Raffineries du Rhône La guerre du pétrole en Suisse

Le 26 juin, l'assemblée générale des actionnaires des Raffineries du Rhône prendra acte d'un an d'exercice. Ce fut le premier de la « mise en marche ». La gestion boucle par un bénéfice net de Fr. 141 928.—. A répartir entre un million d'actions : quelques centimes pour dividendes. Et pourtant, le résultat de l'exercice 1963 est extrêmement favorable en comparaison de ce que sera celui de 1964. Depuis février 1964 a commencé la guerre du pétrole. Ce ne sont plus des centimes que l'on gagne, mais des millions que l'on perd : dans les deux camps. Mais la partie est inégale. Ouvrons le dossier.

Le cartel : un exemple classique

Le cartel du pétrole est un exemple classique pour démontrer ce que représente une concentration dans l'économie capitaliste. En effet, il cumule les avantages de la concentration verticale et horizontale. Verticale, car la Royal Dutch Shell, ou la Standard Oil, ou la British Petroleum, possèdent toute la chaîne qui conduit le pétrole brut de son puits de forage à votre moteur d'auto ou à votre chaudière à mazout, en passant par tous les stades de la recherche, du captage, du transport (oléoducs, bateaux), au raffinage, à la distribution (chaînes de garage).

Horizontale, car les grandes compagnies s'entendent entre elles pour tenir les prix et éliminer tous les outsiders. Elles constituent ainsi la première puissance économique du monde, économiquement plus forte que la plupart des Etats : le chiffre d'affaires de la Standard représente quatre fois le budget de la Confédération. On sait leur influence déterminante dans la politique internationale et aussi le mécanisme de leur exploitation du consommateur. En effet, elles ont, à l'échelle mondiale, unifié le marché du pétrole. Le prix est à peu près unique pour chaque point du globe. Or le prix de revient du pétrole produit sur le golfe Persique ou aux Etats-Unis varie dans la proportion de 1 à 6. L'alignement se fait sur les prix américains (encore un exemple d'école de ce que peut être la rente minière). Le principal lésé est le consommateur européen.

L'équipement du cartel ne cesse de se développer. La prospection a permis de mettre en réserve, notamment en Libye, des gisements tels qu'il serait facile de parer toute velléité d'indépendance de jeunes Etats qui croiraient pouvoir, par la vertu des nationalisations, exploiter à leur profit leurs richesses nationales ; amélioration du transport, grâce aux oléoducs ; et enfin construction de nombreuses raffineries (Strasbourg, Lyon, Milan, Karlsruhe) toutes implantées, on le remarque, dans le même quadrilatère européen de forte consommation.

Le marché suisse

Dans cette gigantesque entreprise, le marché suisse, tout modeste qu'il est à l'échelle mondiale, n'est pas négligeable : nous consommons 6,5 millions de tonnes de brut. On estime qu'en 1975, nous absorberons 12 millions. Aussi le cartel envisage-t-il la construction de deux raffineries en Suisse (Neuchâtel et Lucerne).

Ce qu'on oublie trop souvent, tant on serine et serinera aux enfants des écoles que la Suisse pauvre en matières premières et en énergie possède grâce à l'eau de ses sublimes glaciers, la précieuse houille blanche, c'est que le pétrole représente le 62 % du bilan énergétique suisse contre 20 % à l'électricité (L'Exposition nationale reflète aussi bien dans la Voie Suisse que dans le secteur industriel cette erreur commune : l'électricité parce que torrentueusement folklorique est présente, mais guère le

pétrole ; les pétroliers n'ayant pas jugé bon d'investir 2 millions pour se présenter au peuple suisse). On croit encore communément, parce que la motorisation est le phénomène le plus spectaculaire de notre époque, que l'essence représente la consommation première du pétrole. En fait, la répartition est la suivante : mazout, huile de chauffage, huile lourde industrielle : 60 % ; essence : 20 % ; divers (kérozène, etc.) : 20 %. Le marché suisse, ainsi défini, est intéressant aussi parce que relativement limité. En cas de surabondance du marché européen, il peut servir de dépotoir : si l'on y casse un peu les prix, c'est moins grave.

Les bonnes intentions des Raffineries

C'est alors qu'entrent en scène les Raffineries. Capital action : 100 millions. 40 % placés auprès du public suisse (public ne veut pas dire uniquement « petit actionnaire » ; il peut s'agir aussi de groupes financiers, de banques) et 60 % à la société financière Italo-Suisse. Cette société investissait à l'origine dans la production électrique en Italie. Elle vendit avant les nationalisations, destinant aux Raffineries l'argent ainsi libéré. Elle possède aussi des participations dans l'industrie sidérurgique italienne, notamment dans l'important complexe de l'Italsider. Elle contrôle le dépôt côtier Petrol - Pegli S. A., à Gênes, relié à l'oléoduc du Saint-Bernard. Son administrateur délégué, M. Salvador Amon, président des Raffineries, se retrouve dans quelques autres affaires industrielles ou immobilières suisses.

Quel était le plan des Raffineries ?

Intervenir sur le marché suisse avec une production de 2 millions de tonnes de brut. C'était ambitieux puisque la consommation suisse est de 6,5 millions. Et comment en assurer la distribution ? Le quart, soit 500 000 tonnes, aurait dû être des produits nouveaux : huile lourde industrielle, destinée notamment à la centrale thermo-électrique de Vouvry, essences légères, gaz. La moitié est destinée aux indépendants de l'essence (A.G.I.P. et Migrol). Il s'agit, dans le cas particulier, d'un accord de processing, c'est-à-dire que la Raffinerie loue ses installations à des sociétés qui fournissent le brut et se chargent d'écouler le produit fini. (Pourquoi Migrol qui a construit sa propre raffinerie en Allemagne recourt-elle aux installations de la Raffinerie, ça c'est encore un autre dossier qu'il faudrait ouvrir.) Restait donc un dernier quart, 500 000 tonnes, à écouter en concurrençant de manière directe le cartel du pétrole pour le 1/10 de ses ventes en Suisse. Ce plan paraissait équilibré. La bourse fit confiance. Les actions (100 fr. nominales) prirent la route ascendante vers les 500 francs, avec l'appui des banques qui patrovaient les Raffineries : Banque Populaire et Société de Banques Suisses (cf. Finanz und Wirtschaft, 13 juin 1964).

Le juste prix

Avant l'entrée en service des Raffineries, les prix suisses de 1962 à 1963, malgré une évolution du marché européen qui poussait à la baisse, progressèrent jusqu'en juillet 1963.

Les Raffineries crurent l'occasion favorable pour introduire des prix compétitifs de 10 à 15 % inférieurs, recherchant le « juste prix ». Le cartel suivit ; d'octobre à décembre, il abaisse ses prix de 8 à 20 % suivant les produits ; en moyenne il s'alignait. C'est alors que la bagarre commença.

(Suite en dernière page)